

IAMGOLD FOURNIT UNE MISE À JOUR DU PLAN MINIER ET DE L'ESTIMATION DES RESSOURCES ET DES RÉSERVES MINÉRALES DE WESTWOOD

Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars américains, sauf indication contraire.

Toronto (Ontario), le 5 décembre 2024 – IAMGOLD Corporation (NYSE : IAG, TSX : IMG) (« IAMGOLD » ou la « Société ») fournit une mise à jour de l'estimation des ressources et des réserves minérales ainsi que du plan minier long terme (PMLT) pour le complexe Westwood de la Société (le « projet » ou « Westwood »), situé au Québec, au Canada. IAMGOLD déposera un rapport technique conforme au Règlement 43-101 sur la mise à jour de l'estimation des ressources et des réserves minérales et du plan de durée de vie sur SEDAR, au www.sedarplus.ca, dans les 45 jours de la date de publication du présent communiqué de presse. L'estimation des ressources et des réserves minérales a été réalisée conformément aux Normes de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM ») sur les définitions intégrées par renvoi aux exigences concernant le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers.

Fait saillants de la mise à jour du rapport technique

- Mise à jour de la durée de vie de la mine de 2025 à 2032, selon les réserves minérales souterraines de Westwood de 2,6 millions de tonnes (« Mt ») soit une moyenne de 11,45 grammes par tonne d'or (« g/t Au ») contenant 955 400 onces.
- Production globale durant la durée de vie de 925 000 onces d'or (« oz Au »), y compris une production annuelle moyenne d'or d'environ 146 000 oz Au au cours des trois premières années (2025 à 2027).
- Récupération moyenne de 95 % de l'usine de traitement à une capacité de 1,0 Mt par année. Le plan de la mine prévoit l'adaptation à un calendrier de traitement par lots pour gérer la capacité excédentaire à mesure que l'ajout de minerai provenant de la fosse à ciel ouvert de Grand Duc s'achève.
- Les coûts d'exploitation moyens pendant la durée de vie (2025-2032) sur une base unitaire du complexe Westwood sont estimés à 239,91 \$/t transformée.
- Le total des coûts en immobilisations de maintien pendant la durée de vie de la mine est estimé à 260,7 millions \$.
- Ressources minérales mesurées et indiquées (comprennent les ressources minérales converties en réserves minérales) :
 - Westwood : 3,97 Mt d'une teneur de 12,80 g/t Au contenant 1,6 million d'onces ;
 - Grand Duc : 3,01 Mt d'une teneur de 1,25 g/t Au contenant 121 000 onces.
- Ressources minérales présumées :
 - Westwood : 4,29 Mt d'une teneur de 13,03 g/t Au contenant 1,8 million d'onces ;
 - Grand Duc : 0,08 Mt d'une teneur de 1,28 g/t Au contenant 3 300 onces.
- On suppose que la durée de vie de Grand Duc s'achèvera en 2025 et que le traitement sera terminé en 2027. Le gisement de Grand Duc demeure ouvert vers l'ouest et localement à l'est.
- Le gisement de Westwood demeure ouvert en profondeur, vers l'ouest et localement à l'est le long des corridors minéralisés de Westwood, du nord et de la zone 2 non éprouvés.

« La transformation de Westwood est l'une des plus grandes réussites minières de notre industrie », a déclaré Renaud Adams, président et chef de la direction d'IAMGOLD. « La capacité de nos équipes de restructurer, de reconstruire et de reprendre entièrement les activités d'exploitation souterraine est le résultat d'un engagement indéfectible, d'un travail d'équipe et d'un engagement ferme à l'égard de la sécurité. La mise à jour du plan minier démontre la capacité de Westwood de continuer à étendre ses zones d'exploitation souterraines, le plan minier étant fondé sur des réserves de près d'un million d'onces et des hypothèses d'exploitation à un prix de l'or des réserves minérales de 1 500 \$ par once. Ce plan fournit un bon cadre de référence à nos parties prenantes, et il vaut la peine de souligner que les activités minières souterraines à

Westwood ont historiquement extrait une partie importante des ressources en plus des réserves durant l'exploitation courante, en particulier lorsque le prix au comptant de l'or était élevé. Sur le plan financier, au cours des deux derniers trimestres, Westwood a commencé à générer une valeur importante, obtenant un flux de trésorerie disponible total du site d'exploitation minière de 42,6 millions \$ au cours de cette période. Avec l'augmentation des prévisions minérales et l'ouverture de nouvelles zones minières grâce à de meilleures méthodes de contrôle de terrain et à des mesures d'atténuation de la sismicité que permet l'exploitation minière, nous entrevoyons de grandes possibilités de prolongation de la durée de vie de la mine et d'expansion de l'enveloppe minéralisée. »

IAMGOLD détient une participation de 100 % dans le complexe Westwood. Le projet comprend deux propriétés : Doyon-Westwood et Fayolle. La propriété Doyon-Westwood comprend la mine souterraine Westwood et la fosse à ciel ouvert Grand Duc (collectivement le complexe Westwood). La mine Westwood est en exploitation depuis 2014, année où la production commerciale a été déclarée, et Grand Duc, depuis octobre 2019. Les activités à ciel ouvert du gisement de Fayolle ont commencé en février 2023 et l'exploitation du gisement a commencé en juin 2024. La fosse à ciel ouvert de Fayolle et l'infrastructure connexe étaient en cours de remise en état à la date du rapport.

Ressources minérales

Tableau 1 – Déclaration des ressources minérales, mine Westwood

Catégorie	Tonnes	Teneur en or (g/t Au)	Onces contenues
Mesurées	777 000	13,09	327 000
Mesurées (empilements)	4 000	8,64	1 200
Indiquées	3 190 000	12,74	1 306 700
Mesurées et indiquées	3 971 000	12,80	1 634 900
Présumées	4 289 000	13,03	1 797 400

Notes :

1. L'estimation des réserves minérales est datée du 30 septembre 2024.
2. La personne qualifiée pour l'estimation, à l'exception des empilements, est M. Martin Perron, ingénieur, de Norda Stelo Inc. La personne qualifiée pour l'estimation des empilements est M. Louis Nkoy Manda Mbomba, ingénieur, employé de IAMGOLD.
3. Les ressources minérales présentées comprennent les réserves minérales. Les ressources minérales non converties en réserves minérales n'ont pas de viabilité économique démontrée.
4. L'estimation englobe 128 lentilles minéralisées dans trois zones (corridor Nord, Westwood et extension de la zone 2) au moyen de la teneur de la matière adjacente lors de l'analyse, et une valeur de zéro a été attribuée à celles non analysées. Trois zones tampons de dilution englobant toutes les zones minéralisées (une pour chaque zone) ont été créées pour mieux traduire la dilution interne dans les formes de contrainte.
5. Le plafond des hautes teneurs appuyé par une analyse statistique a été effectué sur des données d'analyse brutes avant la composition. Il a été établi zone par zone, variant de 75 à 500 g/t Au pour les zones minéralisées et de 10 à 20 g/t Au pour les zones tampons de dilution. Des composites de 1,0 m ont été calculés dans les zones minéralisées au moyen de la teneur de la matière adjacente lors de l'analyse, et une valeur de zéro a été attribuée à celles non analysées.
6. L'estimation a été effectuée à l'aide d'un modèle de sous-blocs dans Isatis.neo 2024.04. La taille du bloc parent était de 4 x 1 x 4 m (sous-blocs de 1 x 0,5 x 1 m).
7. L'interpolation de la teneur a été obtenue au moyen de la méthode d'interpolation par krigeage à indicateurs multiples pour 13 lentilles et d'interpolation par krigeage ordinaire contrainte dans des limites rigides pour les lentilles restantes et les zones tampons.
8. Les valeurs de densité ont été attribuées par groupe de lentilles. Des densités de 2,9, 3,7, 3,1, 3,0, 3,0 et 3,1 g/cm³ ont été attribuées aux groupes A, B, C, E, F et G, respectivement. Une valeur de 2,8 g/cm³ a été attribuée à la zone tampon du corridor Nord, de 2,9 g/cm³ à la zone tampon de Westwood et de 2,9 g/cm³ à la zone tampon de l'extension de la zone 2.
9. Les ressources minérales estimées sont classées dans les catégories mesurées, indiquées et présumées. Les ressources minérales présumées sont définies par un minimum de deux trous de forage dans des zones où l'espacement entre les trous est inférieur à 75 m et à une continuité raisonnable de la géologie et de la teneur démontrée. Les ressources minérales indiquées sont définies par un minimum de deux trous de forage dans des zones où l'espacement entre les trous est inférieur à 15 m et à une continuité raisonnable de la géologie et de la teneur démontrée. Les ressources minérales ont été catégorisées comme mesurées lorsque des ressources minérales indiquées sont présentes à moins de 10 m d'une ouverture souterraine à l'intérieur d'une zone minéralisée. La classification initiale des ressources a été modifiée à l'aide d'une combinaison de méthodes automatisées et manuelles afin d'éliminer les blocs isolés d'une catégorie de confiance, compte tenu de la continuité spatiale des trous de forage, et a été effectuée dans chaque solide minéralisé pour mettre à niveau les blocs présumés ou revoir à la baisse les blocs indiqués localement, au besoin. Les ressources mesurées dans la classification initiale ont été vérifiées et confirmées à l'aide des données sur l'exploitation minière. Les ressources minérales mesurées dans la classification initiale n'ont pas été lissées pour empêcher la révision à la baisse de la classification.
10. L'estimation des ressources minérales est délimitée localement au moyen du logiciel d'optimisation Deswick Stope Optimizer au moyen d'une largeur d'extraction de 2,4 m pour les sous-niveaux longs trous. Elle est présentée selon une teneur de coupure de 5,7 g/t Au. Les paramètres suivants ont été utilisés : coût d'exploitation minière = 200,16 \$/t ; coût de traitement = 24,65 \$/t ; frais généraux et administratifs = 41,11 \$/t ; coûts

en immobilisations de maintien = 80,22 \$/t ; coûts d'affinage = 4,56 \$/oz ; prix de l'or = 1 800 \$ US/oz ; taux de change \$ US/\$ CA = 1,25 ; récupération par le procédé = 95,0 %. Les teneurs de coupure devront être réévaluées en fonction des conditions de marché futures (prix des métaux, taux de change, coûts d'exploitation, etc.).

11. Le nombre de tonnes métriques a été arrondi au millier près, comme l'exige le formulaire 43-101F1, et tout écart dans les totaux est attribuable à l'effet de l'arrondissement. Les teneurs en métal sont présentées par once troy (tonnes x teneur / 31,10348) et arrondies à la centaine près. Les chiffres étant arrondis, ils pourraient ne pas correspondre au total indiqué.
12. La personne qualifiée n'est pas au courant de problèmes liés à l'environnement, aux permis, à des questions juridiques, politiques, de titres miniers, fiscales, sociopolitiques ou de marketing connus qui pourraient avoir une incidence importante sur l'estimation des ressources minérales.

Tableau 2 – Déclaration des ressources minérales, Grand Duc

Catégorie	Tonnes	Teneur en or (g/t Au)	Onces contenues
Mesurées (empilement)	268 000	0,64	5 500
Indiquées	2 740 000	1,31	115 600
Mesurées et indiquées	3 008 000	1,25	121 000
Présumées	80 000	1,28	3 300

Notes :

1. Les ressources minérales sont présentées en date du 30 septembre 2024. La personne qualifiée pour l'estimation est M. Abderrazak Ladidi, géo., employé de IAMGOLD.
2. Les ressources minérales mesurées sont présentées en tant qu'empilements in situ. Les ressources minérales indiquées et présumées sont présentées in situ.
3. Les ressources minérales présentées comprennent les réserves minérales. Les ressources minérales non converties en réserves minérales n'ont pas de viabilité économique démontrée.
4. Les ressources minérales sont présentées selon les normes des définitions de l'ICM (2014).
5. Les ressources minérales sont présentées selon un prix de l'or de 1 800 \$ US et un taux de change \$ US/\$ CA de 1,25. Les ressources minérales sont délimitées dans une enveloppe de fosse à ciel ouvert optimisée, qui utilise les hypothèses d'intrants suivantes : coûts d'exploitation minière de 12,71 \$/t de minéralisation et les coûts variables des déchets allant de 4,07 à 5,71 \$, coûts de traitement de 19,29 \$/t et récupération métallurgique moyens de 92 %. Les ressources minérales qui ne sont pas sous forme d'empilements sont présentées selon une teneur de coupure de 0,54 g/t Au. Les ressources minérales sous forme d'empilements ont des teneurs de coupure s'étendant de 0,54 à 0,9 g/t Au.
6. Le nombre de tonnes métriques a été arrondi au millier près, et tout écart dans les totaux est attribuable à l'effet de l'arrondissement. Les teneurs en métal sont présentées par once troy (tonnes x teneur/31,10348) et arrondies à la centaine près. Les chiffres étant arrondis, ils pourraient ne pas correspondre au total indiqué.

Réserves minérales

Tableau 3 – Déclaration des réserves minérales, Westwood

Catégorie de confiance	Tonnage	Teneur en or (g/t Au)	Onces contenues
Prouvées	721 000	12,60	292 000
Probables	1 870 000	11,02	662 200
Empilements (prouvés)	4 000	8,64	1 200
Total des réserves prouvées et probables	2 595 000	11,45	955 400

Notes :

1. Les réserves minérales sont présentées au point de livraison à l'usine de traitement en date du 30 septembre 2024. La personne qualifiée pour l'estimation est M. Louis Nkoy Manda Mbomba, ing., un employé de IAMGOLD.
2. Les réserves minérales sont présentées selon les normes des définitions de l'ICM (2014).
3. Les réserves minérales sont présentées selon un prix de l'or de 1 500 \$ US par once et un taux de change \$ US/\$ CA de 1,25. Les réserves minérales sont délimitées dans des formes exploitables, qui utilisent les hypothèses d'intrants suivantes : méthodes d'exploitation par sous-niveaux longs trous, coûts d'exploitation minière de 200,16 \$/t, coûts de traitement de 24,65 \$/t, frais généraux et administratifs de 41,11 \$/t, coûts en immobilisations de maintien de 80,22 \$/t, coûts de traitement et d'affinage de l'or de 4,56 \$/t, largeur d'extraction minimale de 2,4 m, hypothèse de dilution de 63 % à 0,5 g/t Au, récupération minière de 85 % et récupération métallurgique moyenne de 95 %. Les réserves minérales sont présentées selon une teneur de coupure de 6,82 g/t Au, qui comprend un taux de récupération du minerai de 10 %.
4. Les chiffres des tableaux ont été arrondis. Les chiffres pourraient ne pas correspondre au total indiqué en raison de l'arrondissement.

Tableau 4 – Déclaration des réserves minérales, Grand Duc

Catégorie de confiance	Tonnage	Teneur en or (g/t Au)	Onces contenues
Prouvées	—	—	—
Probables	1 445 000	1,09	50 900
Empilements (prouvés)	268 000	0,64	5 500
Total des réserves prouvées et probables	1 713 000	1,02	56 300

Notes :

1. Les réserves minérales sont présentées au point de livraison à l'usine de traitement en date du 30 septembre 2024. La personne qualifiée pour l'estimation est M. Louis Nkoy Manda Mbomba, ing., un employé de IAMGOLD.
2. Les réserves minérales sont présentées selon les normes des définitions de l'ICM (2014).
3. Les réserves minérales sont présentées selon un prix de l'or de 1 800 \$ US/oz et un taux de change \$ US/\$ CA de 1,25. Les réserves minérales sont délimitées à l'intérieur d'une enveloppe de fosse à ciel ouvert, qui utilise des hypothèses d'intrants suivantes : coûts d'exploitation minière de 12,71 \$/t de minerai et coûts de déchets variables allant de 4,07 à 5,71 \$/t, coûts de traitement de 19,29 \$/t, dilution de 10 %, angle d'inclinaison du flanc des bancs de 70° (nord) à 75° (sud) et récupération métallurgique moyenne de 92 %. Les réserves minérales sont présentées selon une teneur de coupure de 0,54 g/t Au.
4. Les chiffres des tableaux ont été arrondis. Les chiffres pourraient ne pas correspondre au total indiqué en raison de l'arrondissement.

Tableau 5 – Récapitulatif de la comparaison des ressources et des réserves minérales de Westwood¹

	Mise à jour du rapport technique ^{2,3} (en date du 30 septembre 2024)			Estimation des ressources et des réserves minérales au 31 déc. 2023 ^{2,4}			Au (koz) %	
	Tonnage (kt)	Teneur (g/t Au)	Onces (koz)	Tonnage (kt)	Teneur (g/t Au)	Onces (koz)		
Westwood								
Prouvées	721 000	12,60	292 000	382 000	10,40	128 000	+164 000	+128 %
Probables	1 870 000	11,02	662 200	2 982 000	10,65	1 021 000	-358 800	-35 %
Empilements (prouvés)	4 000	8,64	1 200	—	—	—	+1 200	
Sous-total	2 595 000	11,45	955 400	3 364 000	10,62	1 149 000	-193 600	-17 %
Grand Duc								
Prouvées	—	—	—	—	—	—	—	
Probables	1 445 000	1,09	50 900	1 460 000	1,17	55 000	-4 100	-7 %
Empilements (prouvés)	268 000	0,64	5 500	465 000	0,69	10 000	-4 500	-45 %
Sous-total	1 713 000	1,02	56 300	1 925 000	1,05	65 000	-8 700	-13 %
Total des réserves prouvées et probables	4 308 000	7,30	1 011 700	5 289 000	7,14	1 214 000	-202 300	-17 %
Westwood + Grand Duc								
Mesurées (empilements)	272 000	0,76	6 700	—	—	—	+6 700	
Mesurées	777 000	13,09	327 000	1 158 000	7,85	292 000	+35 000	+12 %
Indiquées	5 930 000	7,46	1 422 300	7 257 000	9,14	2 133 000	-710 700	-33 %
Total mesurées et indiquées	6 979 000	7,83	1 756 000	8 415 000	8,96	2 425 000	-669 000	-28 %
Présumées	4 369 000	12,82	1 800 700	1 465 000	15,78	743 000	+1 057 700	+142 %

1. Réserves et ressources minérales à 100 %
2. Les ressources minérales mesurées et indiquées comprennent les réserves minérales.
3. Les ressources minérales en date du 30 septembre 2024 sont présentées selon un prix de l'or de 1 800 \$ US/oz. Les réserves minérales de Westwood sont présentées selon un prix de l'or de 1 500 \$/oz et les réserves minérales de Grand Duc sont présentées selon un prix de l'or de 1 800 \$/oz. Pour les ressources et réserves minérales, on a supposé un taux de change \$ US/\$ CA de 1,25.
4. Les ressources minérales présentées le 31 décembre 2023 supposaient un prix de l'or de 1 600 \$/oz pour Westwood et de 1 700 \$/oz pour Grand Duc. Les réserves minérales ont été présentées en supposant un prix de l'or de 1 300 \$/oz pour Westwood et de 1 600 \$/oz pour Grand Duc.

La diminution de l'estimation des ressources minérales mesurées et indiquées pour Westwood par rapport à l'estimation précédente est principalement attribuable au resserrement des critères de confiance appliqués à la planification de la mine. Afin de réduire les variations dans la planification de la mine, les ressources minérales indiquées ont été classées en fonction des exigences relatives aux patrons de forage de la définition terminée. Les changements apportés aux exigences de classification des ressources minérales indiquées ont été les principaux responsables de l'augmentation des ressources minérales présumées, l'autre facteur clé étant la détermination d'une minéralisation supplémentaire par forage exploratoire.

Plan minier long terme

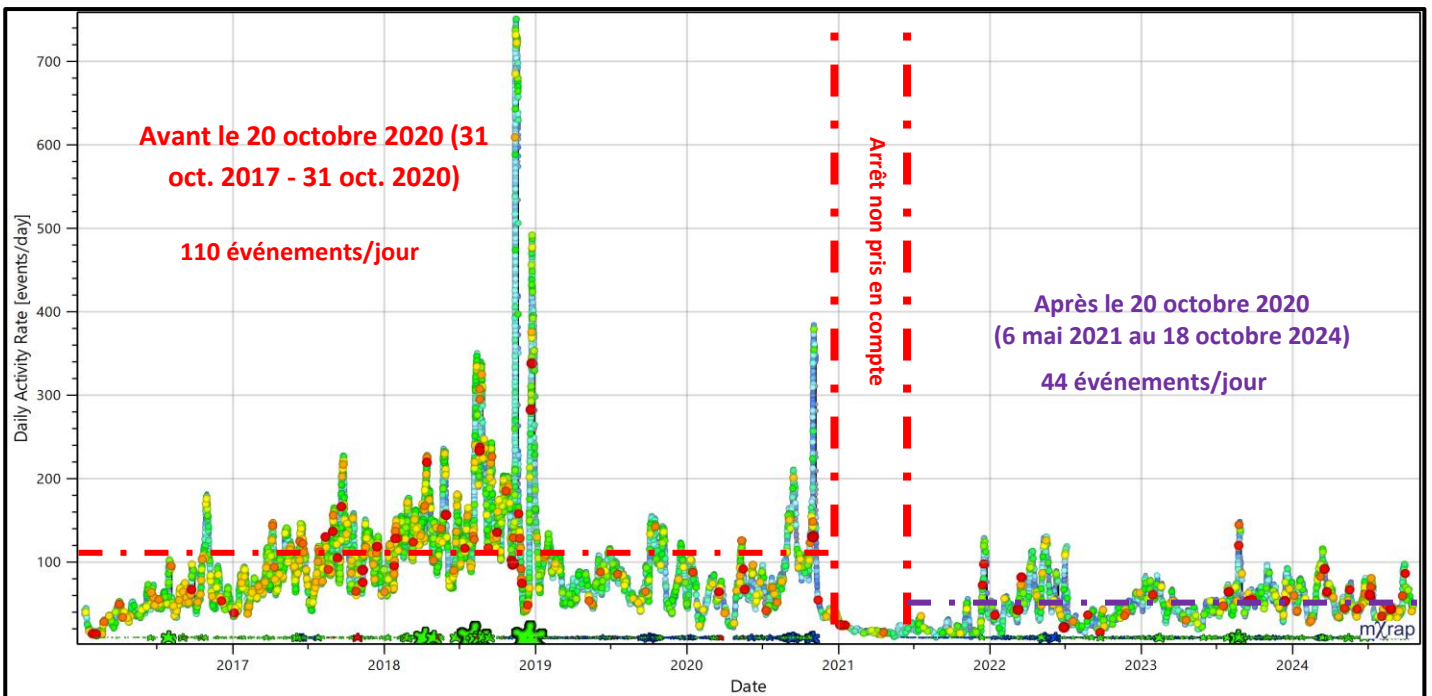
Westwood – Exploitation minière

La durée de vie de la mine fondée sur les réserves minérales du complexe Westwood est prévue de 2025 à 2032. Le plan minier de Westwood repose sur les méthodes d'exploitation par sous-niveaux longs trous et sur l'utilisation de l'équipement souterrain traditionnel accessible par le puits Westwood ou la rampe Warrenmac. IAMGOLD est le propriétaire-exploitation de la mine. Une analyse approfondie des risques sismiques a été effectuée en 2021 à la suite d'événements sismiques importants survenus en octobre 2020. Le personnel de la mine et des consultants externes ont réalisé des analyses géotechniques approfondies afin de déterminer les risques associés à la séquence d'exploitation minière, à l'emplacement de l'infrastructure et aux besoins en soutien. Il s'agissait notamment d'évaluations de l'état des contraintes et de la classification de la masse rocheuse, ainsi que d'un examen de l'historique sismique.

À la suite de l'exécution de différents plans d'atténuation, la mine a connu une diminution des événements sismiques, comme l'illustre la figure 1 ci-dessous. Voici les principaux constats à tirer de cette figure :

- Le taux d'activité sismique semble avoir été réduit de moitié, ce qui représente une évolution importante ;
- Cette réduction est principalement attribuable aux changements dans les pratiques minières, notamment :
 - la séquence d'exploitation ;
 - le taux d'extraction ;
 - la planification de la mine fondée sur le potentiel sismique de différentes zones (mise en œuvre de la stratégie géosismique).

Figure 1 : Historique des événements sismiques à Westwood



Note : Figure produite par IAMGOLD, 2024

La majorité des chantiers seront exploités de façon ascendante sans piliers pour une meilleure gestion des contraintes. Le passage de la méthode primaire-secondaire à la méthode sans piliers est le résultat d'une étude géotechnique menée après l'événement sismique majeur du 30 octobre 2020, qui recommandait l'utilisation d'une approche sans piliers selon une séquence conçue, généralement, pour éloigner les contraintes du front minier de façon unidirectionnelle. La stratégie minière consiste à exploiter simultanément les sections est, centre et ouest de la mine, ce qui représente jusqu'à six zones, afin de réduire au minimum les risques pour la production au cas où une section serait touchée par la sismicité pendant

une période prolongée. On a tenu compte dans le PMLT de l'atténuation des collisions des fronts miniers, car elles créent une diminution des dimensions des piliers qui nuisent à la stabilité de la mine.

Tous les matériaux souterrains extraits (minerai + déchets) doivent être hissés à la surface et la capacité globale de levage dépend des trémies de chargement utilisées. Le PMLT suppose un taux de levage de 3 000 t/jour. Une fois à la surface, le minerai est acheminé par des camions de 30 t jusqu'à l'usine de traitement de Doyon située à une distance de 2,5 km.

Le gisement Westwood demeure ouvert en profondeur, vers l'ouest et localement à l'est le long des corridors minéralisés Westwood, nord et de la zone 2 non testés.

Grand Duc – Exploitation minière

L'exploitation minière se fait au moyen d'une méthode classique de forage, dynamitage, chargement et de transport de surface au moyen d'un parc d'équipement exploité par un entrepreneur. L'équipement utilisé est l'équipement conventionnel pour une exploitation à ciel ouvert.

Il est prévu que la fosse à ciel ouvert atteindra une profondeur totale de 110 m et une longueur d'environ 309 m. Il est prévu que les bancs mesureront 10 m de haut dans les morts-terrains et 20 m dans les roches fraîches. La largeur des bermes est de 20 m dans les morts-terrains et de 10 m dans les roches fraîches. Les rampes et les routes font généralement 20 m de large et sont réduites à une voie et 12 m de large à la base de la fosse.

Les installations de Grand Duc partagent avec Westwood une partie de l'infrastructure requise pour les activités minières, y compris l'usine de traitement Doyon, l'installation de stockage des stériles et le stockage des résidus.

La durée de Grand Duc se prolongera jusqu'en 2025, et le traitement se poursuivra jusqu'en 2027. La production selon le PMLT est illustrée au tableau 6.

Le gisement de Grand Duc demeure ouvert vers l'ouest et localement à l'est. La Société évalue la possibilité de prolonger la deuxième phase de Grand-Duc.

Traitement

L'usine de Doyon traite le minerai au moyen d'un procédé conventionnel de cyanuration. Le minerai brut est traité à l'aide d'un broyeur primaire à un étage conventionnel, puis d'un broyeur semi-autogène à deux étages et d'un circuit de broyage à boulets, d'un circuit de gravimétrie, d'une lixiviation préalable, de circuits de charbon en lixiviation et de charbon en pulpe, en plus des circuits de récupération de l'or et de traitement du carbone connexes, pour produire de l'or et de l'argent aurifère.

L'usine de traitement a été construite dans les années 1970 et a été remise à neuf pour la dernière fois en 2013 afin de porter sa productivité à 1,0 Mt/an. Des améliorations ont été apportées aux circuits de broyage, de cyanuration, de découverte et de destruction du cyanure dans les résidus. Une nouvelle usine de remblayage par pâte a également été construite pour répondre aux besoins opérationnels du complexe Westwood.

L'usine est exploitée en continu et de façon discontinue depuis 2013, selon la disponibilité du minerai. À l'heure actuelle, elle fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 52 semaines par année. Toutefois, certaines parties du plan minier actuel entraîneront une réduction de la disponibilité du minerai, et il est prévu de faire fonctionner l'usine en mode discontinu. Selon la période, elle pourrait fonctionner seulement quelques semaines par mois ou quelques jours par une semaine.

Il est aussi parfois arrivé par le passé que l'usine traite à façon du matériel personnalisé provenant d'autres exploitations minières. Cela reste une possibilité, puisque le schéma de procédé est flexible et peut accueillir des matériaux personnalisés de tiers en dehors du PMLT.

Planification de la fermeture et de la réhabilitation

Les plans de fermeture doivent être soumis à l'organisme de réglementation compétent avant le début des activités. Ils doivent être révisés tous les cinq ans, mais dans certains cas, l'organisme de réglementation peut exiger des révisions plus fréquentes. Une garantie financière est requise pour couvrir les coûts de réhabilitation et de fermeture.

La plus récente mise à jour des plans de fermeture de Westwood et Doyon a été présentée en 2021, ces plans étant distincts pour chacun des sites. Les coûts de fermeture combinés pour Westwood, Doyon/Grand Duc et Fayolle, y compris

les coûts d'urgence et les coûts permanents de surveillance et de maintien de Doyon, sont estimés à environ 223,7 millions \$. Le plan de fermeture de Westwood de 2021 a été approuvé par le Ministère en juin 2024 et IAMGOLD a fourni des garanties financières de 54,2 millions \$ à ce jour, conformément au calendrier de paiement du gouvernement, lesquelles garanties passeront à 57,2 millions de dollars d'ici à 2026. Le plan de fermeture de Doyon/Grand Duc a été approuvé par le Ministère en juillet 2024 et IAMGOLD a fourni des garanties financières de 97,0 millions \$ à ce jour, conformément au calendrier de paiement du gouvernement, lesquelles garanties passeront à 122,1 millions \$ d'ici à 2026. Le plan de fermeture de Fayolle a été approuvé par le Ministère en 2022 et IAMGOLD a fourni des garanties financières de 2,3 millions \$ conformément au calendrier de paiement du gouvernement, lesquelles garanties passeront à 3,0 millions \$ d'ici au 19 décembre 2024. Le plan final de fermeture de Fayolle est requis au plus tard le 19 décembre 2027.

Les prochaines mises à jour pour Doyon et Westwood sont prévues pour juillet et juin 2029, respectivement. La Société mène des études pour déterminer les possibilités de réduire les coûts de fermeture du complexe Westwood grâce à la réhabilitation continue et à l'analyse des méthodes de restauration.

Tableau 6 – Complexe Westwood : résumé du plan minier

	Unités	Total ou moyenne sur le PMLT	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
EXPLOITATION MINIÈRE										
Mine souterraine de Westwood (ST)										
Minerai extrait	kt	2 496	351	346	370	373	374	359	275	48
Teneur extraite	g/t Au	11,55	11,04	13,25	11,86	10,60	11,29	10,20	12,68	13,62
Fosse à ciel ouvert de Grand-Duc (CO)										
Minerai extrait	kt	1 129	1 129							
Teneur extraite	g/t Au	1,10	1,10							
Stériles extraits	kt	<u>1 059</u>	<u>1 059</u>							
Total extrait	kt	2 189	2 189							
TRAITEMENT										
Minerai usiné – ST	kt	2 496	351	346	370	373	374	359	275	48
Minerai usiné – CO	kt	<u>1 544</u>	<u>724</u>	<u>742</u>	<u>79</u>	-	-	-	-	-
Minerai usiné	kt	4 040	1 075	1 088	449	373	374	359	275	48
Teneur à l'usine – ST	g/t Au	11,55	11,04	13,25	11,86	10,60	11,29	10,20	12,68	13,62
Teneur à l'usine – CO	g/t Au	<u>0,98</u>	<u>1,35</u>	<u>0,66</u>	<u>0,66</u>	-	-	-	-	-
Teneur à l'usine	g/t Au	7,51	4,52	4,66	9,90	10,60	11,29	10,20	12,68	13,62
Récupération	%	95 %	94 %	95 %	95 %	95 %	95 %	95 %	95 %	95 %
Production d'or	koz	925	147	154	136	121	129	112	107	20
COÛTS D'EXPLOITATION										
Coûts d'exploitation minière – ST	M\$	631,0 \$	95,8 \$	85,1 \$	92,3 \$	93,0 \$	93,3 \$	90,3 \$	69,2 \$	12,0 \$
Coûts d'exploitation minière – CO	M\$	<u>15,4 \$</u>	<u>14,3 \$</u>	<u>0,9 \$</u>	<u>0,1 \$</u>					
Coûts d'exploitation minière ¹	M\$	646,4 \$	110,1 \$	86,0 \$	92,4 \$	93,0 \$	93,3 \$	90,3 \$	69,2 \$	12,0 \$
Coûts de traitement	M\$	155,0 \$	28,0 \$	29,0 \$	21,8 \$	19,8 \$	19,9 \$	19,2 \$	14,7 \$	2,5 \$
Frais généraux et administratifs	M\$	<u>167,8 \$</u>	<u>20,5 \$</u>	<u>20,7 \$</u>	<u>21,0 \$</u>	<u>21,0 \$</u>	<u>21,0 \$</u>	<u>21,2 \$</u>	<u>21,2 \$</u>	<u>21,2 \$</u>
Total	M\$	969,2 \$	158,7 \$	135,7 \$	135,2 \$	133,8 \$	134,2 \$	130,7 \$	105,2 \$	35,7 \$
Coûts unitaires										
Coûts d'exploitation minière – ST	\$/tonne extraite	252,78 \$	272,95 \$	245,70 \$	249,48 \$	249,48 \$	249,48 \$	251,41 \$	251,41 \$	251,41 \$
Coûts d'exploitation minière – CO	\$/tonne extraite	6,55 \$	6,55 \$							
Coûts d'exploitation minière	\$/tonne traitée	160,00 \$	102,49 \$	79,07 \$	206,01 \$	249,48 \$	249,48 \$	251,41 \$	251,41 \$	251,41 \$
Coût de traitement (y compris environnement)	\$/tonne traitée	38,37 \$	26,09 4 \$	26,68 \$	48,56 \$	53,12 \$	53,12 \$	53,53 \$	53,53 \$	53,53 \$
Frais généraux et administratifs	\$/tonne traitée	41,54 \$	19,10 \$	19,03 \$	46,85 \$	56,40 \$	56,18 \$	58,97 \$	76,91 \$	445,54 \$
COÛTS EN IMMOBILISATIONS										
Coûts en immobilisations de maintien	M\$	260,7 \$	74,3 \$	51,6 \$	52,6 \$	32,9 \$	28,3 \$	20,8 \$	0,0 \$	0,0 \$
Coûts en immobilisations autres que pour le maintien	M\$	<u>0,0 \$</u>	<u>0,0 \$</u>	<u>0,0 \$</u>	<u>0,0 \$</u>	<u>0,0 \$</u>	<u>0,0 \$</u>	<u>0,0 \$</u>	<u>0,0 \$</u>	<u>0,0 \$</u>
Coûts en immobilisations totaux	M\$	260,7 \$	74,3 \$	51,6 \$	52,6 \$	32,9 \$	28,3 \$	20,8 \$	0,0 \$	0,0 \$

Note : Les chiffres étant arrondis, ils pourraient ne pas correspondre au total indiqué.

PERSONNES QUALIFIÉES ET INFORMATIONS TECHNIQUES

Les ressources et les réserves minérales sont présentées conformément aux normes de définitions de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) pour les ressources et les réserves minérales (mai 2014 ; normes de définitions de l'ICM (2014)) et ont été préparées selon les lignes directrices sur les meilleures pratiques d'estimation des ressources minérales et des réserves minérales de l'ICM (novembre 2019 ; lignes directrices en matière d'estimation de l'ICM (2019)).

Les personnes suivantes sont les personnes qualifiées (PQ) pour le présent communiqué, selon les exigences concernant la présentation de l'information de projets miniers du Règlement 43-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et conformément au formulaire 43-101F1 :

- Bernard Haley, ing., directeur minier, IAMGOLD ;
- Abderrazak Ladidi, géo., géologue principal des ressources, IAMGOLD ;
- Martin Perron, ing., directeur du Centre d'excellence en géologie, Norda Stelo Inc. ;
- Louis Nkoy Manda Mbomba, ing., surintendant de l'ingénierie minière, IAMGOLD ;
- Ali Jalbout, ing., spécialiste en géotechnique principal, ASA Geotech Inc. ;
- Steve Pelletier, ing., directeur principal, Environnement, IAMGOLD.

Lisa Ragsdale, directrice principale, Géologie minière, auprès d'IAMGOLD Corporation est la PQ au sens défini par le Règlement 43-101 en ce qui a trait à la minéralisation faisant l'objet du présent rapport et est responsable de l'examen et de l'approbation de toutes les estimations des ressources minérales pour IAMGOLD. Guy Bourque, directeur principal, Exploitation minière, auprès d'IAMGOLD Corporation est la PQ au sens défini par le Règlement 43-101 en ce qui a trait à la minéralisation faisant l'objet du présent rapport et est responsable de l'examen et de l'approbation de toutes les estimations des réserves minérales pour IAMGOLD. L'information technique contenue dans le présent communiqué de presse a été incluse avec le consentement et l'examen préalable de M^{me} Ragsdale et de M. Bourque, le cas échéant. Les PQ ont vérifié les données divulguées et les données soutenant l'information ou les opinions exprimées dans le présent communiqué de presse.

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD est un producteur d'or de rang intermédiaire et un promoteur de projets établi au Canada qui possède des mines en exploitation en Amérique du Nord et en Afrique de l'Ouest. Côté Gold, une mine à grande échelle et à longue durée de vie, issue du partenariat entre la Société et Sumitomo Metal Mining Co. Ltd., devrait figurer parmi les plus grandes mines d'or en importance au Canada. De plus, la Société possède un éventail de projets d'exploration à des stades primaires et avancés dans des districts miniers à fort potentiel. La Société emploie environ 3 600 personnes et est déterminée à maintenir sa culture d'exploitation minière responsable en respectant des normes strictes en matière de protection de l'environnement, de pratiques sociales et de gouvernance (« ESG »), y compris son engagement Zéro Incident® dans tous les aspects de ses activités. Les titres d'IAMGOLD sont inscrits à la cote de la Bourse de New York (NYSE : IAG) et de la Bourse de Toronto (TSX : IMG).

Personne-ressource IAMGOLD

Graeme Jennings, vice-président, Relations avec les investisseurs

Tél. : 416 360-4743 | Cellulaire : 416 388-6883

Sans frais : 1 888 464-9999

info@iamgold.com

MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS AMÉRICAINS CONCERNANT LA DIVULGATION D'ESTIMATIONS DE RÉSERVES MINÉRALES ET DE RESSOURCES MINÉRALES

Les estimations des réserves minérales et ressources minérales contenues dans le présent communiqué de presse ont été préparées conformément au Règlement 43-101 et aux normes de définitions de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM ») pour les ressources minérales et les réserves minérales, adoptées par le conseil de l'ICM, telles que modifiées (les « normes de l'ICM »). Ces normes sont semblables à celles qui se trouvent dans la sous-partie 1300 du règlement S-K, utilisées par la United States Securities and Exchange Commission (la « SEC »). Toutefois, les définitions du Règlement 43-101 et celles des normes de l'ICM diffèrent à certains égards de celles de la sous-partie 1300 du règlement S-K. Par conséquent, les renseignements sur les ressources minérales et les réserves minérales contenus dans le présent communiqué de presse peuvent ne pas être comparables à des renseignements similaires qui ont été divulgués par des sociétés américaines.

Par suite de l'adoption de la sous-partie 1300 du règlement S-K (les « règles de modernisation de la SEC »), qui alignent plus étroitement ses exigences et politiques de divulgation pour les propriétés minières sur les pratiques et normes des autorités de réglementation actuelles globales et celles de l'industrie, y compris le Règlement 43-101 et les Normes de l'ICM, et qui sont entrées en vigueur le 25 février 2019, la SEC reconnaît désormais les estimations des « ressources minérales mesurées », des « ressources minérales indiquées » et des « ressources minérales présumées ». En outre, la SEC a modifié les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » dans ses règles modifiées, qui sont désormais essentiellement semblables aux règles énoncées dans le Règlement 43-101 et les Normes de l'ICM. Les émetteurs doivent commencer à se conformer à ces règles de modernisation de la SEC au cours de leur premier exercice commençant le 1^{er} janvier 2022 ou après, bien que les émetteurs canadiens qui déclarent leurs activités aux États-Unis en utilisant le système d'information appelé *Multijurisdictional Disclosure System* (« MJDS ») puissent toujours appliquer le Règlement 43-101 plutôt que les règles de modernisation de la SEC lorsqu'ils utilisent les formulaires de déclaration d'enregistrement et de rapport annuel du MJDS de la SEC.

Les investisseurs américains sont prévenus que, bien que la SEC reconnaisse désormais les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » et les « ressources minérales présumées » aux termes des règles de modernisation de la SEC, ils ne doivent pas supposer qu'une partie ou la totalité des gisements minéraux de ces catégories seront un jour converties en une catégorie supérieure de ressources minérales ou en réserves minérales. Ces termes comportent une grande part d'incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent constituer la base des études de faisabilité ou de pré faisabilité, sauf dans des circonstances limitées.

Les investisseurs sont avertis de ne pas supposer que les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » ou les « ressources minérales présumées » que la Société déclare dans le présent communiqué de presse sont ou seront économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et à leur faisabilité économique et juridique. On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure.

Les données sur les réserves et ressources minérales présentées dans le présent communiqué sont des estimations, et rien ne garantit que les tonnages et les teneurs prévus seront atteints ou que le niveau de récupération indiqué sera réalisé.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les renseignements contenus dans le présent communiqué de presse ou incorporés par renvoi, y compris les renseignements relatifs à la vision ou à la stratégie de la Société, au rendement financier ou opérationnel futurs de la Société et les autres déclarations exprimant les attentes ou les estimations de la direction concernant l'incidence ou le rendement futur, notamment les déclarations relatives aux perspectives et/ou à la mise en valeur et au développement des projets de la Société, autres que les déclarations de faits historiques, constituent des énoncés prospectifs, au sens donné à cette expression dans les lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement appelés ci-après les « énoncés prospectifs »), et ces énoncés prospectifs reposent sur des attentes, des estimations et des projections formulées à la date du présent communiqué de presse. Ils sont généralement reconnaissables par l'utilisation, entre autres, des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « cibler », « croire », « avoir l'intention de », « chercher à », « poursuivre », « compter », « prévoir », « projeter », « planifier », « viser », « couvrir », « s'engager », « s'efforcer », « prédire », « maintenir », « se concentrer », « axer », « prolonger », « stratégie », « projet », « prospect », « probabilité », « potentiel », « sous réserve de », « objectifs », « occasions », « possibilités », « budget », « prévisions », « perspectives », « cibles », « futur », « prospectif », « préliminaire », y compris dans une tournure négative des variantes de ces termes ou une terminologie comparable.

Par exemple, les énoncés prospectifs comprennent ce qui suit : l'estimation des réserves et des ressources minérales et la réalisation de celle-ci ; le rendement opérationnel et financier, y compris les prévisions et les résultats réels de la Société quant à la production, les résultats relatifs aux facteurs ESG, les dépenses, les coûts en immobilisations et d'autres charges comme les dépenses d'exploration, y compris la charge d'amortissement et le taux d'imposition effectif ; la mise à jour du plan minier long

terme, les hypothèses liées à l'accroissement des activités et autres paramètres de la mine Côté Gold, y compris les coûts d'exploitation ; la production prévue de la mine Côté Gold ; les avantages attendus des stratégies d'amélioration opérationnelle et d'atténuation des risques mises en œuvre ou à mettre en œuvre par la Société ; les activités de développement minier ; l'affectation du capital et des liquidités de la Société ; l'intention annoncée de racheter la participation cédée la mine Côté Gold ; la composition de l'éventail des actifs de la Société, y compris les mines en exploitation et les projets de mise en valeur et d'exploration ; la finalisation de la vente des actifs Bambouk ; les délais d'obtention des permis et la réception prévue des permis ; l'inflation, y compris l'inflation mondiale et les pressions inflationnistes ; les contraintes liées aux chaînes d'approvisionnement mondiales ; les projets de vérification environnementale, de biodiversité et de développement social ; les plans, les cibles, les propositions et les stratégies en matière de développement durable, y compris les données sur lesquelles la Société s'appuie obtenues de tierces parties, et leur mise en œuvre ; les engagements en matière de développement durable et leurs répercussions, y compris la vision « Zéro Incident® » de la Société ; les engagements en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre et les initiatives de décarbonation (p. ex., l'objectif provisoire d'atteindre une réduction absolue de 30 % des émissions des champs d'application 1 et 2 d'ici 2030) ; l'élaboration d'une norme de gestion de l'eau par la Société ; les engagements en matière de biodiversité ; les engagements liés à la performance sociale, y compris les engagements à promouvoir les relations avec les Autochtones ; la capacité à obtenir d'autres sources de produits de consommation de qualité comparable et selon des modalités raisonnables ; la disponibilité de la main-d'œuvre et des entrepreneurs, les coûts de main-d'œuvre et d'autres répercussions sur la main-d'œuvre ; les effets des conditions météorologiques ; le cours futur de l'or et d'autres marchandises ; les taux de change et les fluctuations des monnaies ; les instruments financiers ; les stratégies de couverture ; les évaluations des pertes de valeur et les estimations des valeurs comptables des actifs ; les préoccupations relatives à la sécurité et la sûreté dans les territoires où la Société exerce ses activités et leurs répercussions sur son rendement opérationnel et financier et sur sa situation financière ; et la réglementation gouvernementale des activités d'exploitation minière (y compris la *Loi sur la concurrence* et la réglementation afférente à la lutte contre les changements climatiques).

La Société met en garde le lecteur que les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la direction, sont intrinsèquement soumises à des risques commerciaux, financiers, opérationnels et autres risques, à des incertitudes, à des éventualités et à d'autres facteurs, y compris ceux décrits ci-dessous, qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs et, par conséquent, qu'il ne faut pas s'y fier indûment. Les énoncés prospectifs sont également fondés sur de nombreux facteurs et hypothèses importants, y compris ceux décrits dans le présent communiqué de presse, notamment en ce qui concerne les stratégies commerciales actuelles et futures de la Société ; la capacité de dégager un rendement opérationnel tombant dans les fourchettes prévues ; la production et les flux de trésorerie futurs prévus ; la conjoncture locale et mondiale et l'environnement dans lequel la Société exercera ses activités ; le prix des métaux précieux, d'autres minéraux et d'autres marchandises clés ; les teneurs minérales prévues ; les taux de change internationaux ; les coûts en immobilisations et les coûts d'exploitation prévus ; ainsi que l'obtention des autorisations gouvernementales et autres autorisations requises et le moment auquel elles seront obtenues pour la construction des projets de la Société.

Les risques, incertitudes, imprévus et autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs comprennent ce qui suit : la capacité de la Société à réaliser le rachat de la participation transférée dans la mine Côté Gold ; la capacité de la Société à réaliser la vente des actifs de Bambouk restants ; les stratégies d'affaires de la Société et sa capacité de les mettre en œuvre ; la capacité de la Société à réaliser les transactions en cours ; l'élaboration et l'exécution de stratégies visant à atteindre la vision et les cibles en développement durable de la Société ; les risques de sûreté, notamment les troubles civils, la guerre ou le terrorisme et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et des voies de transit de la Société en raison de ces risques de sûreté, en particulier au Burkina Faso et dans la région du Sahel où se situe la mine Essakane de la Société ; la disponibilité de la main-d'œuvre et d'entrepreneurs qualifiés ; la disponibilité des intrants clés pour les activités de la Société et les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales ; la volatilité des titres de la Société ; les litiges ; les contestations de titres de propriété, particulièrement les titres de propriétés non mises en valeur ; les risques liés à la fermeture et à la réhabilitation des mines ; la gestion de certains actifs de la Société par d'autres sociétés ou partenaires de coentreprise ; l'absence d'assurance couvrant tous les risques associés aux activités d'une société minière ; les conditions géologiques inattendues ; la concurrence et la consolidation dans le secteur minier ; l'assujettissement considérable de la rentabilité de la Société à la situation et aux résultats de l'industrie minière dans son ensemble, et de l'industrie minière aurifère en particulier ; les fluctuations des cours mondiaux de l'or et d'autres marchandises utilisées dans le cadre des activités de la Société (notamment le diesel, le mazout et l'électricité) ; les risques juridiques, législatifs, politiques ou économiques et les nouveaux développements dans les territoires où la Société exerce ses activités ; les changements touchant les taxes et les impôts, y compris les régimes fiscaux miniers ; l'incapacité d'obtenir en temps voulu auprès des autorités les principaux permis, autorisations ou approbations nécessaires à l'exploration, à la mise en valeur, au développement ou à l'exploitation ; les difficultés opérationnelles ou techniques liées aux activités d'exploitation minière ou de développement, y compris les difficultés

géotechniques et les défaillances majeures de l'équipement ; l'incapacité de la Société d'appliquer une hausse du cours de l'or excédant le plafond d'un tunnel de taux conclu dans le cadre de certains accords de paiement anticipé sur la vente à terme d'or ; la disponibilité du capital ; le niveau de liquidités et de ressources en capital ; l'accès aux marchés de capitaux et au financement ; le niveau d'endettement de la Société ; la capacité de la Société à satisfaire aux clauses restrictives de ses facilités de crédit ; les changements des taux d'intérêt ; les changements défavorables de la notation de crédit de la Société ; les choix de la Société en ce qui a trait à l'allocation du capital ; l'efficacité des efforts continus de la Société en matière de contrôle des coûts ; la capacité de la Société à exécuter les activités de réduction des risques et les mesures d'amélioration des activités ; la disponibilité d'actifs spécifiques pour répondre aux obligations contractuelles ; les risques liés aux entrepreneurs tiers, y compris la réduction du contrôle sur certains aspects des activités de la Société et/ou l'inexécution et/ou l'efficacité, par les entrepreneurs, de leurs obligations contractuelles ; les risques liés à la détention de dérivés ; les fluctuations des taux de change du dollar américain et d'autres monnaies ou des taux d'emprunt de l'or ; les contrôles des capitaux et des monnaies dans les territoires étrangers ; l'évaluation des valeurs comptables des actifs de la Société, y compris la possibilité permanente d'une dépréciation et/ou d'une perte de valeur importante de la valeur de ces actifs ; la nature spéculative de l'exploration et du développement, y compris les risques de diminution des quantités ou des teneurs des réserves ; l'éventuel besoin de réviser les estimations des réserves, des ressources, de la récupération métallurgique, des coûts en immobilisations et des coûts d'exploitation ; la présence de contenu nuisible dans les gisements de minerai, notamment l'argile et l'or grossier ; les inexactitudes dans les plans de durée de vie d'une mine ; l'incapacité à atteindre les objectifs opérationnels ; y compris, mais sans s'y limiter, la capacité de la Société d'atteindre un débit de quatre-vingt-dix pour cent (90 %) à la mine Côté Gold d'ici la fin de l'exercice et la capacité de la Société d'atteindre la capacité nominale à la mine Côté Gold en 2025 ; les défaillances de l'équipement ; les menaces à la sécurité des systèmes d'information et à la cybersécurité ; les lois et règlements régissant la protection de l'environnement (y compris la réduction des émissions de gaz à effet de serre et autres exigences concernant la décarbonation et l'incertitude entourant l'interprétation du projet de loi omnibus C-59 et les modifications connexes à la *Loi sur la concurrence* (Canada)) ; les relations avec le personnel et les conflits de travail ; l'entretien des parcs à résidus et la possibilité d'un déversement majeur ou d'une défaillance des parcs à résidus en raison d'événements incontrôlables ; le manque d'infrastructures fiables, y compris l'accès aux routes, aux ponts, aux sources d'énergie et à l'approvisionnement en eau ; les risques physiques et réglementaires liés au changement climatique ; les régimes climatiques imprévisibles et les conditions météorologiques difficiles aux sites miniers ; les perturbations causées par des événements météorologiques entraînant une productivité limitée ou nulle, comme les feux de forêt, les inondations, les chutes de neige abondantes, la mauvaise qualité de l'air et la chaleur et le froid extrêmes ; l'attraction et la rétention des talents clés et d'autre personnel qualifié ; la disponibilité de la main-d'œuvre et des intrants miniers et la hausse des coûts connexes ; la possibilité que de nouvelles conventions collectives ou négociations collectives ne puissent pas être conclues selon des modalités raisonnables ; la capacité des entrepreneurs à achever les projets en temps voulu et selon des modalités acceptables ; la relation avec les communautés entourant les activités et les projets de la Société ; les droits ou les revendications des Autochtones ; l'exploitation minière illégale ; les éventuelles répercussions directes ou indirectes de facteurs externes sur les activités, y compris les maladies infectieuses ou autres urgences de santé publique ; et les risques inhérents à l'exploration, à la mise en valeur, au développement et aux activités minières en général. Veuillez consulter la notice annuelle ou le formulaire 40-F, qui se trouvent sur www.sedarplus.com et sur www.sec.gov/edgar, pour obtenir une analyse détaillée des risques auxquels la Société est exposée et qui peuvent entraîner des écarts importants entre les résultats financiers, le rendement ou les accomplissements réels de la Société et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces énoncés prospectifs.

Même si la Société a tenté de déceler les principaux facteurs qui pourraient occasionner un écart important entre les résultats réels et ceux mentionnés dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels ne correspondent pas aux résultats anticipés, estimés ou prévus. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ou à diffuser toute révision de ces énoncés prospectifs résultant de nouvelles informations, des événements futurs ou autres sauf si les lois l'exigent.